



Refus de l'expert choisi par mon assurance "LA M A A F"

Par **DUCAM**, le **01/08/2010** à **12:26**

Bonjour,

Suite à un accident de circulation, dont je ne suis pas responsable, une première expertise d'évaluation des dégâts corporels, par un expert désigné par ma cie d'assurance a eu lieu.

Les résultats m'en sont défavorables, de l'avis même des médecins qui me suivent. J'ai donc demandé une contre expertise. La cie a accepté, mais ne propose que des médecins de son choix, qui, renseignements pris, s'avèrent être totalement dévoués à ses intérêts.

Je voudrais que cette contre expertise soit effectuée par un expert dont les qualifications sont indiscutables. et dont je connais la réputation. Je suis d'origine portugaise: il parle parfaitement ma langue (très important pour moi) mais n'est pas inscrit sur les listes de la M A A F .

La M A A F refuse définitivement ma demande,

Quels sont mes droits ? Comment puis-je obtenir que cet expert soit désigné ?

Merci de votre réponse

Cordialement.

Par **Domil**, le **01/08/2010** à **13:43**

Vous acceptez cette contre-expertise (sans avoir le droit de demander, notamment qu'il parle une langue étrangère alors que vous parlez parfaitement le français), et si le résultat ne vous plait pas, vous devrez alors contester la proposition d'indemnisation de votre assurance devant la justice. Le juge nommera un expert (que vous devrez payer)

Par **DUCAM**, le **01/08/2010** à **15:34**

J'aurais du vous préciser que je ne parle pas français et le comprends peu, le contenu de

mon message a été rédigé par des amis,qui me soutiennent depuis le début.

Merci

Cordialement.

Par **Domil**, le **01/08/2010 à 22:54**

Dans ce cas, il me semble, que c'est à vous faire accompagner par un interprète. Vous imaginez, si n'importe qui pouvait exiger un expert parlant sa langue ? comment on pourrait faire vue le nombre de langues dans le monde ?

De toute façon, l'expert se base principalement sur des éléments objectifs (radio, IRM, analyses, examen clinique etc.). C'est avec votre médecin de famille que vous devez préparer l'entrevue avec l'expert ou le médecin qui suit les conséquences du sinistre

Moi ça m'est arrivé, mon médecin m'a fait refaire une radio, sans aucune utilité médicale, juste pour que le médecin expert voit nettement les blessures, peu nettes sur la 1ère radio.